VILLE DE GAP
HAUTES-ALPES

N° D2026_07_384

DECISION DU COORDONNATEUR EN DATE DU 31 JUILLET 2026

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la convention de groupement de commandes du 04.08.2020 visée en Préfecture le 05.08.2020;

- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 13 avril 2026 visée en Préfecture le 16 avril 2026 ;

- Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;

- Vu la consultation lancée le 18/05/2026 en procédure adaptée par la Ville de Gap, coordonnateur du groupement de commande Gap/Tallard/Durance, portant sur les Jeux et jouets éducatifs - Lot 3;

- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat du coordonnateur réunie en séance du 09/07/2026;

- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la société PAPETERIE PICHON SAS pour le Lot n°3 - Jeux et jouets éducatifs est apparue comme économiquement la plus intéressante pour le groupement de commandes ;

DÉCIDONS

Article 1 :

Il est conclu un Accord-cadre mono attributaire à bons de commande pour Jeux et jouets éducatifs LOT 3 pour le Groupement de commandes Gap-Tallard-Durance avec la société suivante : PAPETERIE PICHON SAS

Article 2 :

Le montant des prestations pour la période de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Lot N°	Objet du lot	Minimum de commandes par entité		Maximum de commandes par entité	
		Ville de Gap	CCAS	Ville de Gap	CCAS
Lot 3	Jeux et jouets éducatifs	11 000	1 000	44 000	8 000

Chacun des membres du groupement étant chargé de l'exécution de sa part de marché, les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets 2026 principaux et annexes des différentes collectivités.

Article 3 :

L'accord-cadre prend effet à la date d'accusé réception par le titulaire de la notification pour une durée de 24 mois.

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 31 JUILLET 2026

Le Maire

MAIRIE de GAP (Hautes-Alpes)

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 27 AOUT 202

Publié ou notifié le : 27 AOUT 202

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2026_07_384**
Objet :	**d?cision attribution consultation lanc?e le 18/05/2026 en proc?dure adapt?e par la Ville de Gap, coordonnateur du groupement de commande Gap/Tallard/Durance, portant sur les Jeux et jouets ?ducatifs - Lot 3;**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-07-31 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20260731-D2026_07_384-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier : 005-210500617-20260731-D2026_07_384-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	99.1 Ko
Nom original : D_19528.pdf		
Nom métier : 99_AI-005-210500617-20260731-D2026_07_384-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 août 2026 à 11h22min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 août 2026 à 11h22min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 août 2026 à 11h22min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 août 2026 à 11h23min16s	Reçu par le MI le 2026-08-27